



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Recueil des Actes Administratifs

**spécial
n° 05 du 20 janvier
2016**

N° d'ordre	Dénomination et objet de l'arrêté
001	DSDEN/SG/AA/2016-0003 du 19 janvier 2016 portant sur la modification de la composition nominative de la commission permanente d'action sociale



Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
de la Haute-Savoie
Service médical et social des personnels
Références: SMS/ND

Anancy, le 19 janvier 2016

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2016-0003

relatif à la modification de la composition nominative de la commission permanente d'action sociale

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 8 bis et 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

VU le décret le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant création du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission nationale d'action sociale du 29 janvier 2013 ;

VU l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

VU le règlement intérieur de la commission départementale d'action sociale approuvé le 26 novembre 2013 ;

VU les résultats des élections du 14 mars 2014 concernant les représentants de la MGEN ;

VU l'arrêté rectoral n° 2014-86 du 2 décembre 2014 donnant délégation de signature à M. Bovier Christian, directeur académique des services de l'éducation nationale ;

VU le procès-verbal du 4 décembre 2014 portant dépouillement du scrutin et répartition des sièges du comité spécial départemental de la Haute-Savoie ;

VU les propositions présentées par les organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission permanente d'action sociale du département de la Haute-Savoie est modifiée comme suit :

Représentants des fédérations des fonctionnaires :

Au titre de la fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

Membre suppléant :

- M. Claude Fontaine – Lycée Guillaume Fichet à Bonneville en remplacement de Mme Gilbaud Françoise – Ecole maternelle à Sillingy

Article 2 : Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions relatives à l'action sociale. Assiste en outre aux réunions de la commission permanente d'action sociale, l'assistante sociale des personnels.

Article 3 : Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 04 février 2015.

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Christian BOVIER